

# Règlement de l'exposition



## 31e édition de la Berner Junior Expo Thun du 27 au 30 novembre 2025

### 1. Date et lieu

La Berner Junior Expo Thun aura lieu les 27 et 29 novembre 2025 sur le site de Thun Expo (Kasernenstrasse 35b, Thun).

### 2. Objectif et but

La Berner Junior Expo a pour objectif d'offrir aux membres des jeunes éleveurs bernois la possibilité de participer à une exposition avec des veaux, des génisses et des vaches, d'acquérir de l'expérience et d'entretenir des contacts avec d'autres membres.

### 3. Conditions d'inscription

#### 3.1. Exigences pour les jeunes éleveurs

- Les veaux peuvent être présentés par des enfants jusqu'à l'âge de 10 ans. Les enfants ne doivent pas être membres des Jeunes éleveurs bernois.
- Les génisses et les vaches doivent être présentées par un membre des jeunes éleveurs bernois.
- Les jeunes éleveurs qui inscrivent une vache doivent être âgés d'au moins 12 ans.
- Pour chaque animal exposé, une aide doit être apportée ou 100 CHF doivent être versés.
- Les exposants de moins de 14 ans ne sont pas tenus de fournir une aide (nés en 2011 et plus jeunes).
- Tous les membres actifs des Jeunes éleveurs bernois (nés le 1er janvier 1990 ou après) peuvent participer.

#### 3.2. Exigences Animal

- Les races suivantes sont admises : SI, SF, RH, HO, OB, BS
- Veaux : nés du 1.7.2025 - 1.11.2025
- Génisses : nées du 1er octobre 2023 au 28 février 2025 et saillies au plus tôt le 27 avril 2025 (gestation de 7 mois maximum).
- Vaches : 1ère, 2ème ou 3ème lactation et saillies au plus tôt le 27 avril 2025 (gestation de 7 mois maximum)

#### 3.3. Conditions sanitaires (BVD)

- Tous les animaux doivent provenir d'exploitations ne faisant l'objet d'aucune mesure de police des épizooties.

- Tous les animaux (y compris les veaux) doivent avoir été soumis à une analyse sérologique de l'antigène BVD (test PCR) dans les 30 jours précédant l'exposition. Le résultat doit être négatif. Attention : l'animal doit être testé après le 27.10.2025. Le retour des résultats peut prendre jusqu'à 10 jours.
- Les animaux amenés à l'exposition ne doivent pas être transportés avec des animaux dont la destination est différente.
- Tous les animaux sont contrôlés par un vétérinaire lors de leur arrivée. Les certificats vétérinaires d'éventuelles dartres, etc. n'ont aucune influence sur l'évaluation sur place.
- Lors du rassemblement, il est impératif de suivre les instructions données par le vétérinaire et le comité d'organisation.

## 4. Inscription

### 4.1. Réservation de place 01.10.2025 à partir de 20h00

- La réservation des places pour les vaches et les génisses se fait via le site Internet [www.bernerjungzuechter.ch](http://www.bernerjungzuechter.ch).
- Coûts place de départ : génisse/vache CHF 60.00 (sera facturé) ; veaux gratuits
- La prise en compte se fait en fonction de la réception des réservations.
- Il n'est pas nécessaire de réserver une place de départ pour les veaux.
- Chaque jeune éleveur/éleveuse ne peut réserver qu'une seule place de départ et ne peut présenter qu'un seul animal. La place de départ sera également facturée si aucun animal n'est inscrit par la suite.
- Le numéro de membre est nécessaire pour réserver une place. Celui-ci figure sur la facture de cotisation ou sur le site Internet (qui sera mis en ligne peu avant). La demande d'adhésion doit être envoyée au plus tard le 20 septembre 2025.

### 4.2. Inscription définitive des animaux du 24 au 26 octobre 2025

- L'inscription des vaches, génisses et veaux aura lieu du 24 au 26 octobre 2025 via le site web. Pendant cette période, l'animal, l'aide et le clippage peuvent être annoncés en toute tranquillité.
- Une équipe de clippeurs sera présente sur place lors de l'exposition. Si vous souhaitez faire clipper votre animal par les clippeurs mis à disposition, vous devez l'inscrire au préalable auprès des clippeurs mentionnés sur la page Internet [www.bernerjungzüchter.ch](http://www.bernerjungzüchter.ch). Le paiement des frais de clippage se fait directement entre le jeune éleveur et le clippeur.

### 4.3. Inscription pour les stands

- Lors de la réservation de la place, il est possible de s'inscrire en même temps comme chef de groupe pour un stand.
- Les stands annoncés sont mis en ligne lors de l'inscription définitive des animaux et il est possible de faire attribuer son animal à l'un de ces stands. Les jeunes éleveurs sont eux-mêmes responsables de consulter le chef de stand au préalable. Tous les autres animaux sont attribués à un emplacement par le comité d'organisation.
- Au moins cinq animaux doivent être inscrits par stand.

- Un stand n'existe que pour un jour. Il n'est pas possible d'inscrire des génisses et des vaches sur le même stand.

#### 4.4. Conditions générales

- Au moins trois animaux doivent être présentés par catégorie. Le comité a la possibilité de refuser les animaux restants si le nombre d'inscriptions est inférieur.
- Les animaux HO et RF sont jugés ensemble. S'il y a trop peu d'inscriptions pour les animaux OB ou BS, ils seront jugés ensemble.
- Les animaux mentionnés sont assurés par la Junior Expo.
- Le transport de l'animal inscrit n'est possible que si les frais d'exposition (frais de transport / clippage) et la cotisation de membre sont payés avant le transport.

## 5. Déroulement de l'exposition

### 5.1. Horaire provisoire :

#### Jeudi 27 novembre 2025 :

05.00 - 07.30 heures : Arrivées des vaches

09.00 - 12.00 heures : Classement des vaches suivi de l'élection des champions

13.00 - 15.00 heures : Classement des vaches suivi de l'élection des champions

#### Vendredi 28.11.2025

11.00 - 15.00 heures : Arrivées des génisses

#### Samedi, 29. 11.2025

07.30 - 08.30 heures : Arrivées des veaux

08.30 - 11.00 Classement des génisses

11.00 - 12.00 Concours de veaux

12.00 - 15.30 Classement des génisses

20.00 h Championnat bovins dans l'ordre suivant : SF - HO - BS/OB - SI - RH

Ensuite, service de bar

### 5.2. Arrivée et transport de retour

- A son arrivée, chaque exposant doit présenter les documents suivants :
  - o Deux documents d'accompagnement dûment remplis (original et copie 1)
  - o Preuve de la négativité du test BVD
  - o Lettre d'exposant signée
- Après le déchargement des animaux, les vans doivent être garés immédiatement sur le parking signalé. Pendant ce temps, les animaux peuvent être attachés devant l'aire de chargement.
- Les directives du comité et des assistants doivent être impérativement respectées.
- Les animaux qui ne sont pas admis à l'élection du champion peuvent déjà être évacués avant la fin de l'exposition. Les génisses de premier et de deuxième rang sont admis à l'élection du champion.

### 5.3. Règlement d`ASR

Les exposants s'engagent à suivre les directives du [règlement d`ASR](#)<sup>1</sup> .

### 5.4. Alimentation et stands

- Le foin et la paille sont mis à disposition.
- Pendant l'exposition, les écuries doivent toujours être maintenues propres. S'il est constaté que le devoir de diligence n'a pas été respecté dans un stand, le comité se réserve le droit d'engager la responsabilité du chef de stand.
- Le matériel de décoration et les panneaux d'écurie sont mis à disposition.
- Il est interdit d'apporter des ventilateurs et des machines à traire en raison de l'espace limité.

## 6. Dispositions finales

Le comité d'organisation peut adapter ce règlement si nécessaire. Il se réserve le droit d'exclure les membres qui contreviennent au but et à l'objectif de l'exposition ou à la charte de l'association.

En s'inscrivant, les exposants s'engagent à respecter le règlement de l'exposition.

*22 septembre 2025*

*Comité d`organisation de la 31e Berner Junior Expo Thun*

---

<sup>1</sup> [www.asr-ch.ch](http://www.asr-ch.ch)